

Secteur Énergie
Direction générale des hydrocarbures et des biocarburants

DEMANDE DES COMMISSAIRES DU BAPE

Processus d'élaboration d'une norme

Question soulevée le 5 octobre 2010 en soirée

Les normes sont le résultat d'un processus rigoureux. Elles sont élaborées par des professionnels, oeuvrant dans le domaine, provenant de divers milieux (gouvernemental, universitaire, d'associations et de représentants de l'industrie).

Par exemple, cité ci-dessous, le processus d'élaboration des normes de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR):

Source : <http://www.csa.ca/cm/ca/fr/elaboration-des-normes>

« Les demandes d'élaboration de normes peuvent provenir de n'importe où. En fait, ce sont souvent les organisations de consommateurs, les associations professionnelles et les gouvernements qui présentent de telles demandes après avoir constaté l'émergence d'un besoin particulier. Par la suite, l'ACNOR évalue l'efficacité avec laquelle une norme pourrait répondre à ce besoin et l'ACNOR détermine l'appui dont elle jouirait auprès de l'industrie et de la collectivité.

Agissant à titre de tierce partie neutre, l'ACNOR fournit les structures et le cadre nécessaires aux travaux d'élaboration de la norme proposée. Les comités de l'ACNOR sont formés selon le principe de la « représentation équilibrée ». En d'autres termes, chaque comité est structuré de manière à combiner de façon optimale les forces et l'expertise de chacun de ses membres ainsi qu'à éviter la prédominance d'un groupe d'intérêts quelconque sur les autres.

Le comité tient compte des points de vue de tous les participants et élabore les détails techniques de la norme en suivant un processus consensuel. S'appuyant sur des principes tels que la participation inclusive, le respect des intérêts de chacun et la transparence, ce processus préconise l'atteinte d'un accord substantiel entre les membres plutôt qu'une simple majorité de votes affirmatifs. Une fois le projet de norme accepté, il est soumis à un examen public et les modifications nécessaires y sont apportées.

Les normes de l'ACNOR constituent des documents en constante évolution qui sont examinés et mis à jour à intervalles réguliers de façon à être au fait des nouvelles technologies et des changements apportés aux exigences. Chaque norme doit d'ailleurs être révisée au moins tous les cinq ans conformément à notre processus d'amélioration continue. »

Ainsi, l'élaboration de norme résulte d'un consensus entre les membres d'un comité, équilibré, et de consultations publiques. Tous ces travaux sont encadrés par l'ACNOR.

Le 7 octobre 2010